

# À LA SUPPRESSION DU DROIT DE TIMBRE



# NON



## SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !

### RÉFÉRENDUM

# NON

## À LA SUPPRESSION DU DROIT DE TIMBRE

**A signer et renvoyer au plus vite!**  
Dernier délai d'envoi:  
16 septembre 2021.

 **Un cadeau qui ne profite qu'aux riches :** rien pour les gens qui travaillent, alors que nous sortons tout juste d'une crise sans précédent !

 **Un nouveau privilège pour le secteur financier :** le renforcement des inégalités se poursuit !

 **Plusieurs centaines de millions de pertes fiscales :** cet argent manquera pour les hôpitaux, les transports publics et la formation !

**SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM MAINTENANT !**



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale del trasporto

[www.uss.ch/droitdetimbre](http://www.uss.ch/droitdetimbre)



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren  
ne pas affranchir  
non affrancare

**B**  
50212888  
000012  
LAPOSTE



Référendum droit de timbre

Case postale 6

9215 Schönenberg an der Thur (TG)

# STOP À CETTE NOUVELLE ARNAQUE FISCALE !

**Le Parlement a décidé de supprimer le droit d'émission sur le capital propre. Et ce n'est que la première de plusieurs baisses fiscales prévues pour les actions et les obligations.**

**Ce nouveau privilège fiscal est inacceptable :**



## SEULES LES ENTREPRISES TRÈS PROFITABLES ET LES HAUTS REVENUS Y GAGNENT

La suppression du droit de timbre ne profite qu'aux plus riches ainsi qu'aux entreprises qui ont pu faire des profits pendant la crise. Quant aux PME qui auraient besoin de capital pour se relancer, elles peuvent déjà bénéficier d'une franchise.



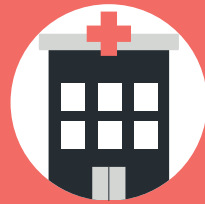
## PAS UN SOU POUR LES GENS QUI TRAVAILLENT

Pendant cette crise sans précédent, tellement de gens ont perdu leur emploi ou une partie de leur salaire. Et voilà qu'une des premières choses que fait le Parlement, c'est d'offrir des cadeaux fiscaux aux plus hauts revenus et aux entreprises qui font des bénéfices. Les travailleuses et les travailleurs, eux, ne reçoivent rien du tout.



## UN PRIVILÈGE FISCALE POUR LE SECTEUR FINANCIER

Actuellement, il n'y a pas de TVA sur les transactions financières. Le droit de timbre compense au moins partiellement cette absence de taxation. En le supprimant, le secteur financier se verrait gratifié d'un privilège injustifiable.



## L'ARGENT SERAIT BIEN MIEUX INVESTI DANS LES HÔPITAUX, LES TRANSPORTS PUBLICS OU LA FORMATION

Sans droit de timbre, les pertes fiscales se monteraient à plusieurs centaines de millions de francs. Résultat : les services publics se retrouveront sous la pression de plans d'économies. Pour financer ces cadeaux fiscaux pour les riches, c'est toute la société qui devra faire des sacrifices.



**SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM MAINTENANT !**

[www.uss.ch/droitdetimbre](http://www.uss.ch/droitdetimbre)

# NON À L'ARNAQUE SUR LE DROIT DE TIMBRE !

Publiée dans la **Feuille fédérale** le 29.06.2021

Référendum contre la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale del trasporto

N° postal :	Commune politique :	Canton :	Contrôle en blanc (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrite de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)
1.			
2.			
3.			
4.			

Expiration du délai référendaire : **7 octobre 2021**

**Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.**

Le /la fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le /la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Soceau

Date

Fonction officielle

Signature manuscrite

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire : Case postale 6, 9215 Schönenberg an der Thur (TG)